

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2819

24 novembre 2008

SOMMAIRE

Abax Consulting	135280	KBC Select Investors	135268
Abax Holding	135277	Koenig Finance S.A.	135311
Abax Révision	135277	Logica Holdings Luxfive S.à r.l.	135308
AB Foods Luxembourg S.à r.l.	135310	Lousin Investment, Société Anonyme ...	135306
Access Fund	135266	Master Strategy Warburg	135288
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	135310	Merlaux S.A.	135309
ASSENAGON II Commodity Diversified	135278	Multi Europlacement	135268
Astana Holding S.A.	135309	PE-Invest SICAV	135267
Blue Sky Transport Holding S.A.	135307	PKF Abax Audit	135285
Born	135311	PKF Weber & Bontemps	135281
Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.	135312	Quiba Holding S.A.	135268
Challenger Global Fonds	135279	R.B. Holding S.A.	135312
CommTrust Invest	135287	Reinet Investments S.C.A.	135288
Driver Investment Holding S.A.	135307	Retsalf S.A.	135311
Dufinlux S.C.A.	135308	Richemont S.A.	135288
Duna Investments S.A.	135308	R.W.T. S.A.	135306
Farki Invest S.A.	135309	Schroder Selection	135279
GB S.C.I.	135308	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.	135286
Glacier Investment II S.C.A.	135310	Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.	135279
Global Partners	135266	Structured Invest	135280
Gyges	135268	Ticketac Intl	135307
HBI Neukirchen-Vluyn S.à.r.l.	135311	Trikaya Fund S.C.A., Sicav-FIS	135291
HELLUX International S.A.	135312	UniGarantPlus: Best of Assets (2014) ...	135280
HELLUX International S.A.	135312	UniGarantPlus: Best of Assets (2014) II .	135283
HSH Financial Markets Advisory S.A. ...	135283	UniGarantPlus: Best of World (2014) ...	135280
HSH Investment Management S.A.	135283	UniGarantPlus: Klimawandel (2013)	135291
Immobilière Lentz S.à r.l.	135309	UniGarantPlus: Klimawandel (2014)	135285
Jasmin Holdings S.à r.l.	135310	Zotan Audit	135285
KBC Bonds	135266	Zotan Consulting	135280
KBC Flexible	135267	ZOTAN Professional Services	135281
		ZOTAN Professional Services	135277

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.876.

The Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *December 10, 2008* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of Mr Edwin DE BOECK as additional director until the Annual General Meeting of 2012.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on December 8, 2008 with KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008144576/755/16.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.759.

The Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *December 10, 2008* at 9.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of Mr Edwin DE BOECK as additional director until the Annual General Meeting of 2012.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on December 8, 2008 with KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008144577/755/16.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le *10 décembre 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard le 5 décembre 2008 aux guichets des institutions suivantes :

Au Luxembourg:

- KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

- KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

- CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

- Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008144578/755/28.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

The Shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *December 10, 2008* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of Mr Edwin DE BOECK as additional director until the Annual General Meeting of 2009.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on December 8, 2008 with KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008144579/755/16.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am *4. Dezember 2008* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2008
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2008 endenden Geschäftsjahres
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um zu der Versammlung zugelassen zu werden, müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei der Union Investment Financial Services S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg hinterlegen. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung (Sperrbescheinigung) zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008140964/755/25.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.293.

The Shareholders are hereby invited to attend a

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *December 10, 2008* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2007 and allocation of the results, subject to the outcome of the EGM modifying Article 26 of the Articles of the Incorporation
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares on December 8, 2008 at the latest with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008138404/755/21.

**Gyges, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Multi Europlacement).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GYGES à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 décembre 2008* à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008140965/755/24.

Quiba Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.837.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 13th day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Georges & Associés S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.572, having its registered office at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, represented by Mr François GEORGES, sole Manager.

Such appearing party, represented as aforementioned, requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of "QUIBA HOLDING S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer, and may issue bonds and debentures, by way of private placement only.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the last Tuesday of the month of April at 3.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s) . The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the following 31st of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, Georges & Associés S.à r.l., prenamed, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euros (EUR 2,000).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 1 (one), and that of the auditors at 1 (one).
2. The following person is appointed as director:

Mr François GEORGES, expert comptable, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The mandate of the Director will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2014.

3. A public limited company, "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable" in summary "CLERC", established in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, (R.C.S. Luxembourg B 92.376), is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2010.

4. The address of the registered office of the Company is fixed at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the sole manager of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par M. François GEORGES, Gérant unique.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «QUIBA HOLDING S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes, sauf par voie d'offre publique, et procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Admi-

nistrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Georges & Associés S.à r.l., prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

3. La société anonyme «Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable», en abrégé «CLERC», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au gérant unique de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georges François, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008, LAC/2008/45777. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2008143273/9127/486.

(080168882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

ZOTAN Professional Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

Abax Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.523.

Abax Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.522.

PROJET DE FUSION

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

- Société absorbante : Zotan Professional Services, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 40.000 €, divisé en 400 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.187, et ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

- Société absorbée : Abax Révision, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 80.000 €, divisé en 800 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.523, et ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

- Société absorbée : Abax Holding, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 320.000 €, divisé en 3200 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.522, et ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Préalablement à la fusion la société élargira son objet social au-delà du cadre de la loi du 31 juillet 1929.

2. Rapport d'échange, soulte

La société absorbante détient 100% des parts sociales des sociétés absorbées de sorte que les allègements prévus à l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sont d'application. L'absorption se fera sans émission de parts nouvelles ni paiement de soulte.

3. Date de prise d'effet comptable

La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera la date de l'acte notarié confirmant la fusion, dont la passation est programmée dans un délai de 4 à 6 semaines après la publication du projet de fusion.

4. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.

La société Abax Holding a émis un emprunt obligataire. L'emprunt obligataire a été converti en une dette inscrite en compte courant en accord avec les obligataires. Cette dette en compte courant sera donc reprise par la société absorbante. Les sociétés qui fusionnent n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

5. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'étant pas requise il a été renoncé à l'intervention d'un tel expert.

6. Documentation

Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout actionnaire:

- Projet de fusion ;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés Abax Holding et Abax Révision ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 des sociétés précitées ;
- Comptes annuels et rapport de gestion de la société Zotan Professional Services depuis sa date de création ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 de la société ;
- Rapports des conseils d'administration des sociétés absorbées et de la société absorbante expliquant les raisons juridiques et économiques de la fusion projetée.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

7. Dissolution des sociétés absorbées

La fusion entraîne de plein droit que les sociétés absorbées cessent d'exister.

Approuvé en date du 28 octobre 2008 par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent :

Le conseil d'administration de Zotan Professional Services, société anonyme, représenté par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

administrateur / administrateur

Le conseil d'administration de Abax Révision, société anonyme, représenté par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

administrateur / administrateur

Le conseil d'administration de Abax Holding, société anonyme, représenté par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

administrateur / administrateur

Référence de publication: 2008144440/592/70.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04529. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ASSENAGON II Commodity Diversified, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungs- / Sonderreglement des ASSENAGON II Commodity Diversified wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSENAGON ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008137115/8912/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01102. - Reçu 147,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Schroder Selection, Fonds Commun de Placement.

The management regulations of Schroder Selection was deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg.

For publication in the Mémorial.

Luxembourg, 5th November 2008.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Le règlement de gestion de Schroder Selection a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141538/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03910. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Challenger Global Fonds, Fonds Commun de Placement.

fonds commun de placement à compartiments multiples
gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002
über Organismen für gemeinsame Anlagen

Mitteilung an die Anteilhaber des

Challenger Global Two Fonds

- Anteilklasse A: WKN 974 566 ISIN LU0115167180

Challenger Global New Markets Fonds

- Anteilklasse A: WKN 974 569 ISIN LU0115167859

M.M.Warburg-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Challenger Global Fonds, einem Fonds gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der Depotbank M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. beschlossen, die oben genannten Teilfonds des Challenger Global Fonds mit Wirkung zum 31. Oktober 2008 aufzulösen.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignations" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxembourg, im Oktober 2008.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2008144573/2112/20.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143256/242/10.

(080169781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Structured Invest, Société Anonyme.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Teilfonds Pioneer Guaranteed December 2014, in Kraft getreten am 13. Oktober 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Oktober 2008

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2008136054/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06478. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

UniGarantPlus: Best of Assets (2014), Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des UniGarantPlus: Best of Assets (2014), welche am 24. September 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008136056/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08768. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

UniGarantPlus: Best of World (2014), Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des UniGarantPlus: Best of World (2014), welche am 24. September 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008136058/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08766. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Zotan Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.866.

Abax Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.260.

PROJET DE FUSION

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

- Société absorbante: Zotan Consulting, société anonyme

Société anonyme constituée par-devant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008, avec un capital de 50.000 €, divisé en 500 actions de valeur nominale 100 € et dont le siège est au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Société absorbée: Abax Consulting, société à responsabilité limitée

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 50.000 €, divisé en 500 parts sociales de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 67.260, et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Suite à cette fusion Zotan Consulting prendra la dénomination Abax Consulting.

2. Rapport d'échange, soulte

La société absorbante détient 100% des parts sociales de la société absorbée de sorte que les allègements prévus à l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sont d'application. L'absorption se fera sans émission de parts nouvelles ni paiement de soulte.

3. Date de prise d'effet comptable

La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera la date de l'acte notarié confirmant la fusion, dont la passation est programmée dans un délai de 4 à 6 semaines après la publication du projet de fusion.

4. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.

Les sociétés qui fusionnent n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

5. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'étant pas requise il a été renoncé à l'intervention d'un tel expert.

6. Documentation

Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout actionnaire:

- Projet de fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbée Abax Consulting ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 de cette société;
- Etat comptable de la société Zotan Consulting arrêté au jour de sa création;
- Rapports des organes de gestion de la société absorbée et de la société absorbante expliquant les raisons juridiques et économiques de la fusion projetée.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

7. Dissolution de la société absorbée

La fusion entraîne de plein droit que la société absorbée cesse d'exister.

Approuvé en date du 28 octobre 2008 par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent:

Le conseil d'administration de Zotan Consulting, société anonyme, représenté par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

Administrateur / Administrateur

La gérance de la société Abax Consulting, représentée par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008144420/592/57.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04519. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ZOTAN Professional Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

PKF Weber & Bontemps, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.537.

PROJET DE FUSION

1. Opérations préalables à la fusion qui fait l'objet du présent rapport

La fusion décrite dans le présent projet est précédée par une fusion par absorption qui fait l'objet d'un projet de fusion spécifique publié de manière séparée.

Cette opération de fusion préalable consiste en l'absorption par la société Zotan Professional Services de ses deux filiales Abax Holding et Abax Révision qu'elle détient à 100%. L'opération de fusion préalable concerne les sociétés suivantes:

- Société absorbante: Zotan Professional Services, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 40.000 €, divisé en 400 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135.187, et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Société absorbée: Abax Révision, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 80.000 €, divisé en 800 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.523, et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Société absorbée: Abax Holding, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 320.000 €, divisé en 3200 actions de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.522, et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Préalablement à la fusion la société modifiera son objet social.

Par ailleurs la société Zotan Professional Services augmentera son capital de 200.000 € pour le porter au montant de 240.000 € préalablement à la fusion qui fait l'objet du présent rapport.

2. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

- Société absorbante: Zotan Professional Services, société anonyme

Société anonyme de droit luxembourgeois qui, au moment de la fusion, aura un capital de 240.000 €, divisé en 2400 actions de valeur nominale 100 € et dont le siège sera au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

- Société absorbée: PKF Weber & Bontemps, société à responsabilité limitée

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 240.000 €, divisé en 2400 parts sociales de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.537, et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Suite à cette fusion Zotan Professional Services prendra la dénomination PKF Weber & Bontemps.

3. Rapport d'échange, soulte

La société absorbante détient 100% des parts sociales de la société absorbée de sorte que les allègements prévus à l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sont d'application. L'absorption se fera sans émission de parts nouvelles ni paiement de soulte.

4. Date de prise d'effet comptable

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera la date de l'acte notarié confirmant la fusion, dont la passation est programmée dans un délai de 4 à 6 semaines après la publication du projet de fusion.

5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.

Les sociétés qui fusionnent n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'étant pas requise il a été renoncé à l'intervention d'un tel expert.

7. Documentation

Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout actionnaire:

- Projet de fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés Abax Holding et Abax Révision absorbées par Zotan Professional Services dans le cadre d'une fusion préalable à la fusion décrite dans le présent rapport. Etat comptable arrêté au 30.9.2008 des sociétés précitées;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés absorbées PKF Weber & Bontemps ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 de ces sociétés;
- Comptes annuels et rapports de gestion de la société Zotan Professional Services depuis sa date de création ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 de la société;
- rapports des organes de gestion de la société absorbée et de la société absorbante expliquant les raisons juridiques et économiques de la fusion projetée.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

8. Dissolution de la société absorbée

La fusion entraîne de plein droit que la société absorbée cesse d'exister.

Approuvé en date du 28 octobre 2008 par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent:

Le conseil d'administration de Zotan Professional Services, société anonyme, représenté par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer
Administrateur / Administrateur

La gérance de la société PKF Weber & Bontemps, société à responsabilité limitée, représentée par

Ronald Weber / Tom Pfeiffer
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008144435/592/80.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04522. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

UniGarantPlus: Best of Assets (2014) II, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des UniGarantPlus: Best of Assets (2014) II, welche am 24. September 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008136059/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08767. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

HSH Financial Markets Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.797.

HSH Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.688.

VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendacht, dem vierzehnten November, um elf Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

SIND ERSCHIENEN:

(1) Christian Jungers, Rechtsanwalt, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Vorstands der HSH Financial Markets Advisory S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B. 130.797 (die übertragende Gesellschaft), gemäß einer Vollmacht ausgestellt durch einen Beschluss des Vorstands der übertragenden Gesellschaft vom 12. November 2008; eine Kopie des Protokolls der Versammlung des Vorstands, nachdem diese ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die übertragende Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde vom 14. August 2007, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 1847 vom 31. August 2007.

Die übertragende Gesellschaft wurde als hundertprozentige Tochtergesellschaft der HSH N Financial Markets Advisory AG, einer Gesellschaft deutschen Rechts, gegründet und anschließend, auf dem Wege einer grenzüberschreitenden Verschmelzung, mit dieser verschmolzen.

In Folge dieser Verschmelzung, welche mit Wirkung zum 1. November 2007 stattfand, wurde die HSH Nordbank AG zum alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft.

(2) Christian Jungers, Rechtsanwalt, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats der HSH Investment Management S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme)

Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1246 Luxemburg, 4, rue Albert Borschette, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B. 122.688 (die übernehmende Gesellschaft), gemäß einer Vollmacht ausgestellt durch einen Beschluss der Verwaltungsrats der übernehmenden Gesellschaft vom 13. November 2008; eine Kopie des Protokolls der Versammlung des Verwaltungsrats, nachdem diese ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die übernehmende Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde vom 22. Dezember 2006, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 179 vom 14. Februar 2007.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert, gemäß Urkunde vom 16. November 2007, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 2934 vom 18. Dezember 2007.

Die Erschienenen haben den amtierenden Notar gebeten, folgende Bestimmungen des von den zuständigen Organen der oben genannten Gesellschaften aufgestellten Verschmelzungsplans aufzunehmen, gemäß den Bestimmungen der Artikel 278 ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften (das Gesetz):

1. Die HSH Investment Management S.A. hält 100% (hundert Prozent) der 1.000.000 (eine Million) Aktien, eingeteilt in 800.000 (achthunderttausend) A Aktien mit Stimmberechtigung und 200.000 (zweihunderttausend) B Aktien ohne Stimmberechtigung, jeweils ohne Nennwert, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals in Höhe von 1.000.000 EUR (einer Million Euro) der HSH Financial Markets Advisory S.A., sowie 100% der Stimmrechte in vorgenannter Gesellschaft darstellen.

2. Die HSH Investment Management S.A. und die HSH Financial Markets Advisory S.A. beabsichtigen, eine Verschmelzung durchzuführen, mittels Aufnahme der HSH Financial Markets Advisory S.A., in ihrer Eigenschaft als übertragende Gesellschaft, durch die HSH Investment Management S.A., in ihrer Eigenschaft als übernehmende Gesellschaft.

3. Keinerlei Vorteil wurde den Verwaltungsratsmitgliedern, den Vorstandsmitgliedern, bzw. den Wirtschaftsprüfern der beteiligten Gesellschaften zugeteilt.

4. Die Verschmelzung erfolgt zwischen den Parteien mit Wirkung zum 31. Dezember 2008.

Betreffend die Buchführung, sowie die Beteiligung an der Gewinnausschüttung der übertragenden Gesellschaft, erfolgt die Verschmelzung mit Wirkung zum 31. Dezember 2008.

5. Die unter Artikel 267 (1) a), b) und c) des Gesetzes angeführten Dokumente und Informationen können vom alleinigen Aktionär der übernehmenden Gesellschaft am Gesellschaftssitz der übernehmenden Gesellschaft zur Kenntnis genommen werden, dies innerhalb eines Monats ab Veröffentlichung des Verschmelzungsplans, und bis zum Inkrafttreten der Verschmelzung.

Eine Kopie der oben genannten Dokumente und Informationen kann ebenfalls kostenlos vom alleinigen Gesellschafter der übernehmenden Gesellschaft beantragt werden.

6. Der alleinige Aktionär der übernehmenden Gesellschaft kann, innerhalb eines Monats ab Veröffentlichung des Verschmelzungsplans, und bis zum Inkrafttreten der Verschmelzung, die Einberufung einer Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der übernehmenden Gesellschaft beantragen, welche über die Billigung der Verschmelzung befindet.

7. In Abwesenheit der Einberufung einer Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der übernehmenden Gesellschaft, welche über die Verschmelzung befinden soll, bzw. im Falle der Billigung der Verschmelzung, gilt die Verschmelzung am 31. Dezember 2008 als durchgeführt.

8. Die Gesellschaftsdokumente der übertragenden Gesellschaft werden am Gesellschaftssitz der übernehmenden Gesellschaft hinterlegt und aufbewahrt, dies für die gesetzlich festgeschriebene Dauer.

Der amtierende Notar bestätigt die Rechtmäßigkeit des Verschmelzungsplans gemäß den anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere Artikel 271 des Gesetzes.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar, dem sie nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3462. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, le 17 novembre 2008.

C. MINES.

Référence de publication: 2008144491/225/84.

(080170092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

UniGarantPlus: Klimawandel (2014), Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des UniGarantPlus: Klimawandel (2014), welche am 24. September 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008136061/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Zotan Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

PKF Abax Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 27.761.

PROJET DE FUSION

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent

- Société absorbante : Zotan Audit, société anonyme

Société anonyme constituée pardevant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 novembre 2008 avec un capital de 70.000 €, divisé en 700 actions de valeur nominale 100 € et dont le siège est au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

- Société absorbée : PKF Abax Audit, société à responsabilité limitée

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 70.000 €, divisé en 700 parts sociales de valeur nominale 100 €, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 27.761, et ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

2. Rapport d'échange, soulte

La société absorbante détient 100% des parts sociales des sociétés absorbées de sorte que les allègements prévus à l'article 278 de la loi modifiée du 10 août 1915 sont d'application. L'absorption se fera sans émission de parts nouvelles ni paiement de soulte.

3. Date de prise d'effet comptable

La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera la date de l'acte notarié confirmant la fusion, dont la passation est programmée dans un délai de 4 à 6 semaines après la publication du projet de fusion.

4. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.

Les sociétés qui fusionnent n'ont pas émis d'actions ou parts sociales comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.

5. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'étant pas requise il a été renoncé à l'intervention d'un tel expert.

6. Documentation

Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout actionnaire:

- Projet de fusion ;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices de la société absorbée PKF Abax Audit ainsi qu'un état comptable arrêté au 30.9.2008 de cette société ;
- Etat comptable de la société Zotan Audit arrêté au jour de sa création;
- Rapports des organes de gestion de la société absorbée et de la société absorbante expliquant les raisons juridiques et économiques de la fusion projetée.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

7. Dissolution des sociétés absorbées

La fusion entraîne de plein droit que les sociétés absorbées cessent d'exister.

Approuvé en date du 28 octobre 2008 par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent :

Le conseil d'administration de Zotan Professional Services, société anonyme, représenté par
Ronald Weber / Tom Pfeiffer
administrateur / administrateur

La gérance de la société PKF Abax Audit, société à responsabilité limitée, représentée par
Ronald Weber / Tom Pfeiffer
administrateur / administrateur

Référence de publication: 2008144428/592/56.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04512. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.258, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 434 du 29 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 9 novembre 2005, numéro 1177.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (885.750) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de quinze millions neuf cent quarante trois mille cinq cents euros (EUR 15.943.500,-) pour le ramener de son montant actuel de dix-sept millions sept cent quinze mille euros (EUR 17.715.000,-) à celui de un million sept cent soixante et onze mille cinq cents euros (EUR 1.771.500,-) par réduction de la valeur nominale des actions pour la porter de vingt euros (EUR 20,-) à deux euros (EUR 2,-) par action et par remboursement du montant à due concurrence aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quinze millions neuf cent quarante trois mille cinq cents euros (EUR 15.943.500,-) pour le ramener de son montant actuel de dix-sept millions sept cent quinze mille euros (EUR 17.715.000,-) à celui de un million sept cent soixante et onze mille cinq cents euros (EUR 1.771.500,-) par réduction de la valeur nominale des actions pour la porter de vingt euros (EUR 20,-) à deux euros (EUR 2,-) par action et par remboursement du montant de quinze millions neuf cent quarante trois mille cinq cents euros (EUR 15.943.500,-) à due concurrence aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour procéder à l'échange des HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (885.750) actions de l'ancienne valeur nominale de VINGT EUROS (EUR 20,-) chacune contre HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (885.750) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.771.500,-) représenté par HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE (885.750) actions ayant une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.»

Condition suspensive

Les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'obtention de l'accord du Commissariat aux Assurances.

La condition suspensive accomplie aura un effet rétroactif au jour de la présente Assemblée ayant décidé la réduction de capital par remboursement aux actionnaires.

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Antonella Graziano, Madame Chantal Mathu ou Madame Betty Prudhomme, chacune pouvant agir individuellement, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: B. PRUDHOMME, C. BONVALET, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45465. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008143255/242/84.

(080169765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

CommTrust Invest, Fonds Commun de Placement.

—
fonds commun de placement

gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002

über Organismen für gemeinsame Anlagen

Mitteilung an die Anteilhaber des CommTrust Invest

Anteilkategorie A: WKN 989 458 ISIN LU0094978979

M.M.Warburg-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des CommTrust Invest, ein Fonds (fonds commun de placement) gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der Depotbank M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. beschlossen, den Fonds CommTrust Invest mit Wirkung zum 31. Oktober 2008 aufzulösen.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignations" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, im Oktober 2008.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2008144574/2112/17.

Master Strategy Warburg, Fonds Commun de Placement.

—
fonds commun de placement à compartiments multiples
gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002
über Organismen für gemeinsame Anlagen

**Mitteilung an die Anteilhaber des
Master Strategy Warburg-Equity Fund
Anteilkasse B: WKN A0H 0VT ISIN LU0239940975**

M.M.Warburg-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Master Strategy Warburg, einem Fonds gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, hat mit Zustimmung der Depotbank M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A. beschlossen, den Fonds Master Strategy Warburg mit Wirkung zum 28. November 2008 aufzulösen.

Liquidationserlöse, die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens von den Anteilhabern nicht eingefordert worden sind, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der "Caisse de Consignations" in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, im November 2008.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2008144572/2112/18.

**Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation,
(anc. Rlichemont S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.576.

—
In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of November.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

M^e Yves Prussen, docteur en droit, residing in Luxembourg, acting pursuant to a power of attorney dated 13th November, 2008 granted by Mr Alan Grieve, in his capacity as member, and pursuant to the resolutions of 20th October, 2008 (the "Resolutions"), of the board of directors of Reinet Investments Manager S.A., a société anonyme, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.352, being the unlimited shareholder and manager (the "Manager") of Reinet Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 16.576, incorporated under the original name Intercontinental Mining and Resources S.A. by deed of Maître Robert Elter, notary residing in Luxembourg, on 5th March, 1979, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") No 133 of 15th June 1979, (the "Company") and having been converted into a partnership limited by shares and renamed Reinet Investments S.C.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on 21st October, 2008, published in the Mémorial No 2624 of 28th October, 2008.

The proxy and a copy of the Resolutions after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed.

The appearing party requested the notary to record the following:

Pursuant to an extraordinary general meeting of shareholders and of participation certificate holders of Rlichemont S.A. (before the effective date of its conversion into a partnership limited by shares existing under the name Reinet Investments S.C.A.) held on 8th October, 2008 which was published in the Mémorial No 2539 of 17th October, 2008, the Manager has been instructed to implement a reduction of capital of the Company by cancellation of ordinary shares of the Company and transfer of shares in British American Tobacco p.l.c. to the then former holders of ordinary shares of the Company as well as an increase of capital by the issue of ordinary shares of the Company to Remgro Limited in consideration for the issue of shares by Reinet Jersey Holdings Limited to the Company.

On 3rd November, 2008 the Manager implemented the reduction of share capital and as result the share capital of the Company has been reduced by an amount of € 556,706,661 (five hundred fifty-six million seven hundred and six

thousand six hundred and sixty-one Euros), by the cancellation of 495,599,271 (four hundred ninety-five million five hundred ninety-nine thousand two hundred and seventy-one) ordinary shares in the Company. Pursuant to the resolutions passed at the above mentioned extraordinary general meeting, the Company has distributed 351,032,964 (three hundred fifty-one million thirty-two thousand nine hundred and sixty-four) shares in British American Tobacco p.l.c. to the holders of the shares so cancelled.

An amount equal to the accounting par of the ordinary shares cancelled i.e. an amount of € 495,599,271 (four hundred ninety-five million five hundred ninety-nine thousand two hundred and seventy-one Euros), has been debited from the freely distributable reserve of the Company and allocated to a special non distributable reserve.

On 3rd November, 2008, the Manager has implemented the increase of capital of the Company by accepting the subscription to 30,255,541 (thirty million two hundred fifty-five thousand five hundred forty-one) new ordinary shares for an aggregate subscription price of € 459,813,202 (four hundred fifty-nine million eight hundred and thirteen thousand two hundred and two Euros) by Remgro Limited as consideration for 396,523,535 (three hundred ninety-six million five hundred and twenty-three thousand five hundred and thirty-five) shares issued by Reinet Jersey Holdings Limited to the Company which have been issued further to the contribution by Remgro Limited of 21,430,000 (twenty-one million four hundred and thirty thousand) British American Tobacco p.l.c. shares to Reinet Jersey Holdings Limited.

The Reinet Jersey Holdings Limited shares issued to the Company have been the subject of a report by an independent auditor (réviseur d'entreprises), PriceWaterHouseCoopers Luxembourg S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, dated 3rd November, 2008 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration. The conclusion of such report reads as follows:

Conclusion:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The total subscription price of the shares issued by the Company has been allocated for an amount of € 33,986,049 (thirty-three million nine hundred eighty-six thousand and forty-nine Euros) to the issued share capital and the balance, being an amount of € 425,827,153 (four hundred twenty-five million eight hundred and twenty-seven thousand one hundred and fifty-three Euros), to a freely distributable reserve.

As a consequence of the above, the Company has an issued share capital of € 122,280,511 (one hundred twenty-two million two hundred eighty thousand five hundred and eleven Euros) represented by one thousand (1,000) fully paid management Shares without par value and 108,856,270 (one hundred eight million eight hundred fifty-six thousand two hundred and seventy) ordinary shares without par value and therefore the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended as follows:

"The issued capital of the Company is set at € 122,280,511 (one hundred twenty-two million two hundred eighty thousand five hundred and eleven Euros) represented by one thousand (1,000) fully paid Management Shares without par value and 108,856,270 (one hundred eight million eight hundred fifty-six thousand two hundred and seventy) fully paid Ordinary Shares without par value."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that of the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, first name, and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire demeurant à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu :

M^e Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2008 délivrée par M. Alan Grieve, en sa qualité de membre, et en vertu des résolutions prises le 20 octobre 2008 (les "Résolutions") par le conseil d'administration de Reinet Investments Manager S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 141.352, étant l'actionnaire commandité et le gérant (le "Gérant") de Reinet Investments S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 16.576, constituée originairement sous la dénomination Intercontinental Mining and Resources S.A. par acte reçu de Maître Robert Elter, notaire demeurant à Luxembourg, le 5 mars 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") No 133 du 15 juin 1979, (la "Société"), convertie en société en commandite par actions et renommée Reinet Investments S.C.A. suivant un acte du notaire instrumentaire soussigné daté du 21 octobre 2008, publié au Mémorial N^o 2624 du 28 octobre 2008.

La procuration et une copie des Résolutions, après avoir été paraphées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire d'acter que :

Aux termes d'une assemblée générale des actionnaires et des porteurs de titres bénéficiaires de Richemont S.A. (avant la date effective de sa transformation en société en commandite par actions renommée Reinet Investments S.C.A.) tenue le 8 octobre 2008 dont le procès-verbal a été publié au Mémorial No 2539 du 17 octobre 2008, le Gérant a été chargé de la mise en œuvre d'une réduction de capital de la Société par annulation d'actions de commanditaire de la Société et le transfert d'actions dans British American Tobacco p.l.c. aux anciens actionnaires commanditaires de la Société ainsi d'une augmentation de capital par l'émission d'actions de commanditaire de la Société à Remgro Limited en contrepartie de l'émission d'actions par Reinet Jersey Holdings Limited à la Société.

Le 3 novembre 2008, le Gérant a réalisé la réduction du capital social et il en résulte que le capital social de la Société a été réduit d'un montant de € 556.706.661 (cinq cent cinquante-six millions sept cent six mille six cent soixante et un euros), par l'annulation de 495.599.271 (quatre cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante et onze) actions de commanditaire au sein de la Société. Conformément aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée, la Société a distribué 351.032.964 (trois cent cinquante et un millions trente-deux mille neuf cent soixante-quatre) actions dans British American Tobacco p.l.c. aux détenteurs des actions ainsi annulées.

Un montant équivalent à la valeur comptable des actions de commanditaire annulées à savoir un montant de € 495.599.271 (quatre cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante et onze euros), a été débité du compte de prime d'émission librement distribuable de la Société et affecté à une réserve spéciale non distribuable.

Le 3 novembre 2008, le Gérant a réalisé l'augmentation de capital de la Société en acceptant la souscription de 30.255.541 (trente millions deux cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante et une) nouvelles actions de commanditaire pour un prix de souscription total de 459.813.202 (quatre cent cinquante-neuf millions huit cent treize mille deux cent deux euros) par Remgro Limited en contrepartie de 396.523.535 (trois cent quatre-vingt-seize millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent trente-cinq) actions émises par Reinet Jersey Holdings Limited à la Société, suite de l'apport de Remgro Limited de 21.430.000 (vingt et un millions quatre cent trente mille) actions de British American Tobacco p.l.c. à Reinet Jersey Holdings Limited.

Les actions Reinet Jersey Holdings émises à la Société ont fait l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, daté du 3 novembre 2008 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La conclusion dudit rapport est la suivante :

Conclusion:

"Sur base de notre revue, aucun élément n'a été porté à notre attention qui pourrait nous amener à conclure que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur au pair, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie"

Il a été décidé d'affecter le prix total de souscription des actions issues par la Société pour un montant de € 33.986.049 (trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille quarante-neuf euros) au compte de capital social émis et le solde, soit un montant de € 425.827.153 (quatre cent vingt-cinq millions huit cent vingt-sept mille cent cinquante-trois euros), au compte de prime d'émission librement distribuable.

Suite à ce qui précède, la Société dispose d'un capital social émis de 122.280.511 (cent vingt-deux millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent onze euros) représenté par 1.000 (mille) Actions de commandité entièrement libérées sans valeur nominale et 108.856.270 (cent huit millions huit cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix) actions de commanditaire sans valeur nominale et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est par conséquent modifié comme suit :

"Le capital émis de la Société est fixé à 122.280.511 (cent vingt-deux millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent onze euros) représenté par 1.000 (mille) Actions de Commandité entièrement libérées sans valeur nominale et 108.856.270 (cent huit millions huit cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix) Actions de Commanditaire entièrement libérées sans valeur nominale."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg,

Date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom et résidence, ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. PRUSSEN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2008, Relation GRE/2008/4563. - Reçu douze Euros (12 €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 novembre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008144528/213/155.

(080170470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

UniGarantPlus: Klimawandel (2013), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Klimawandel (2013), welches am 24. September 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008143909/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05329. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Trikaya Fund S.C.A., Sicav-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.798.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

* TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A., a public limited company (société anonyme) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and pending registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg acting in its capacity as unlimited shareholder (associé-gérant commandité) of the Fund (the "General Managing Partner"),

* DANAKIL COMPANY S.A., a public company having its registered office at Calle Aquilino de la Guardia 8, Ciudad de Panama, Republica de Panama (Panama) and organized under the laws of the Republic of Panama by notarial Document n°3,555 executed on March 22, 2006, Notary tenth of the Circuit of Panama recorded in the Public Registry, Microfilm Section (Mercantile), at Microjacket 520838, Document 927584, on March 27, 2006, acting in its capacity as limited shareholder (actionnaire commanditaire)

hereby represented by Mrs Ulrike Jacquin Becker, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies dated October 2, 2008.

Such proxies, duly initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which (the "Articles") shall be as follows:

Chapter I. - Corporate name, form, duration, purpose, registered office

Art. 1. Corporate name and form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of TRIKAYA FUND S.C.A., SICAV-FIS (hereinafter the "Fund").

Art. 2. Duration. The Fund is established for a period of 5 years from the date of the first closing, provided always that the general managing partner is hereby authorised to decide, up to two times and in its discretion, to extend the duration of the Fund by one year.

Art. 3. Purpose. The Fund's main purpose shall be the direct or indirect investment in real estate by way of acquisition, development, financing, promotion, management and sale of all types of real estate assets, through subsidiaries or holding companies focused on real estate investment opportunities with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof, and using all available financing means including all types of syndicated loans and bonds or debt instruments of any kind. The General Managing Partner may decide from time to time to define more investment restrictions or policies, provided that this is clearly set out in the Fund's issuing documents.

Without limitation, the Fund may also grant securities, acquire interests, hold any transferable or other securities, invest into liquid assets, borrow and perform any transaction that it considers useful in achieving or developing its objective, in the broadest sense of the law of February, 13th 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law"), and in accordance with these Articles.

The Fund may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its purpose in accordance with the SIF Law as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a simple decision of the General Managing Partner of the Fund. Within the Grand-Duchy of Luxembourg, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Managing Partner.

If the General Managing Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Fund's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Chapter II. - Capital, shares, share classes, shareholders and sub-funds

Art. 5. Share capital . The capital of the Fund shall be represented by shares (the "Shares") of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Fund and its sub-fund(s) (as defined below). The minimum capital of the Fund can not be lower than the level provided for by the SIF Law. Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Fund has been approved by the Commission de surveillance du secteur financier. Upon incorporation the initial share capital of the Fund was Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) fully subscribed, represented by one (1) Management Share of no par value and three hundred and nine (309) Ordinary Shares of no par value. The share capital will be represented by the following classes of Shares (the "Class (es) of Shares"):

i. "Management Share": One (1) single share of no par value subscribed at the time of incorporation of the Fund by the General Managing Partner in its capacity as unlimited shareholder (associé-gérant commandité) of the Fund; and

ii. "Ordinary Shares", as follows:

* "A" Ordinary Shares: a Class of Shares of the Fund's sub-fund Trikaya Real Estate Development Fund with no par value to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of these Articles;

* "B" Ordinary Shares: a Class of Shares of the Fund's sub-fund Trikaya Real Estate Fund with no par value to be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) in accordance with the provisions of these Articles;

The General Managing Partner may create additional Classes of Shares. Class "A", Class "B" may be issued in different series as determined from time to time by the General Managing Partner.

The General Managing Partner may decide to authorise the issue of fractions of Shares.

Art. 6. Capital variation. The Fund's share capital shall vary ipso jure, without any amendment to the Articles and without any requirement regarding publication and entry in the registry of the Fund, as a result of the Fund issuing new Shares or redeeming its Shares.

Art. 7. The general managing partner. The General Managing Partner (associé gérant commandité) of the Fund will be TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. The General Managing Partner shall be liable for all liabilities that cannot be met out of the assets of the Fund, in accordance with applicable law. The General Managing Partner is furthermore liable as founder of the Fund.

Art. 8. Limited partners. The limited partners shall abstain from taking action on behalf of the Fund in any manner other than by exercising their rights as shareholders at shareholders' meetings and shall only be held to the debts and losses of the Fund to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

The limited partners and the General Managing Partner are the shareholders of the Fund (the "Shareholders").

Art. 9. Sub-fund(s). The General Managing Partner may, at any time, create different Classes of Shares, each corresponding to a distinct part or "sub-fund" of the Fund's net assets (hereinafter referred to as a "Sub-Fund"). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit. Each Sub-

Fund may propose several Classes, categories and series of Shares as determined by the General Managing Partner from time to time.

As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund (s). The Fund shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Fund's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The General Managing Partner, acting in the best interest of the Fund, may decide that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purpose of determining the share capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro (EUR), be converted into Euro (EUR) and the share capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds and Classes of Shares.

Art. 10. Classes of shares. The General Managing Partner may, within the limits authorised by these Articles, create as many Classes, categories, or series of Shares as it deems necessary according to criteria and procedures that it will define. This decision shall not require prior approval by the Shareholders.

The Classes of Shares may vary in terms of their distribution policies, their currency denomination, the fees applicable to them, their marketing policies and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner. Within each Class, there may be capitalization share-type and distribution share-type.

The Shares of the Fund are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law and the Fund will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law.

The General Partner may decide not to issue or to cease issuing Classes or categories of Shares in one or more Sub-Funds.

Art. 11. Form of shares. The Shares of the Fund shall be issued as registered shares.

The General Managing Partner may decide to issue registered certificates. This Share certificate shall bear the handwritten or stamped signature of the General Managing Partner. If Share certificates are issued and the Shareholder wishes that more than a single Share certificate be issued for its Shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All registered Shares issued by the Fund shall be listed in the register of Shareholders (the "Register") that shall be maintained by the General Managing Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Fund. This Register shall contain the name of each Shareholder, its residence or chosen domicile, the number, Class and/or category of Shares that it holds, the indication of the amount paid in and its bank information. Unless otherwise notified, the Fund may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements and use the bank information for making payments.

Registered Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Fund a transfer form and all the documentation created for this purpose by the General Managing Partner. In the event of pledged Shares transfer, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee shall be required by the Fund and the General Managing Partner.

Art. 12. Loss of certificate. When a Shareholder can demonstrate to the Fund that its Share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed, a duplicate may be issued on request, under conditions that the Fund will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new Share certificate, which will be marked as a duplicate, the original Share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged Share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Fund. These damaged certificates shall be returned to the Fund and cancelled immediately.

The Fund may decide to debit the Shareholder's account for the cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Fund for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate.

Art. 13. Limitation to the share ownership. The Fund may, in its entire discretion, restrict or oppose the ownership of the Fund's Shares to any individual or legal entity. In particular, the Fund will restrict ownership of Shares of the Fund by any investor who does not qualify as a institutional, professional or well-informed investor within the meaning of article 2 of the SIF Law (a "Non Well-Informed Investor"). In this respect, the Fund may do the following:

- * refuse the issuance of Shares and registration of transferred Shares when it appears that the issue or transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of the Share to a Non Well-Informed Investor;

- * request, at any time, any person whose name appears in the Register or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to a Non Well-Informed Investor;

- * proceed to forced redemption of all or part of the Shares if it appears that a Non Well-Informed Investor, either alone or together with other individuals, is the owner of the Fund's Shares; and

* deny, at any general Shareholders' meeting, the right to vote to any Non Well-Informed Investor.

Art. 14. Voting rights. Each Share entitles the holder to one vote at general Shareholders' meetings. All Shares within the same Sub-Fund vote as a single Class, unless otherwise stipulated by applicable laws in Luxembourg.

Chapter III. - Administration, representation, auditing

Art. 15. Management. The Fund will be managed by the General Managing Partner. Trikaya Asset Management S.A. is the General Managing Partner.

Art. 16. Powers of the general managing partner. The General Managing Partner is invested with the broadest powers to conduct any administration acts, any investment and disinvestment decisions and enactments in the interest of the Fund that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.

The General Managing Partner sets the general investment policy of the Fund and Sub-Fund(s) in accordance with these Articles. The General Managing Partner applies the principle of risk distribution.

The General Managing Partner's tasks include, without limitation, the following:

- * identifying, evaluating and negotiating investment opportunities in accordance with the Fund's investment policies and acquiring investments on behalf of the Fund;
- * monitoring investments and taking any appropriate management actions, as and if necessary;
- * monitoring and minimising all building expenses in close collaboration with each property manager;
- * making decisions relating to sales, exchanges or investment transactions and, in relation to sales, exchanges and other transactions, when necessary represent, provide guarantees and indemnities;
- * deciding on the allocation of proceeds from the sale of property investments between reinvestment and distribution depending on the Class of Shares;
- * appointing one or more independent real estate surveyors to assess, at least once per year at the end of each financial year as well as at the time of issue or redemption of Shares, the value of the buildings registered in the name of the Fund or one of its real estate subsidiaries.

The management of real estate assets of the Fund will be assigned by the General Managing Partner to professional third-party managers (the "Real Estate Managers"). Real estate investment management may involve the following but not limited to:

- * collection of rents, charges, taxes, indexing where applicable, miscellaneous advances and deposits;
- * management of leases (monitoring compliance with all obligations and in particular those incumbent upon owners and tenants);
- * management of the building's insurance policies;
- * daily management of the building's expenses (drawing up and signing service contracts and paying bills) and the establishment of an annual expense budget;
- * building supervision (tenants' behaviour, technical maintenance, cleaning, small jobs needed to maintain the building);
- * routine maintenance of the building, especially the common areas;
- * preparation of estimates concerning possible large jobs (to be paid by the Fund or relevant Sub-Fund(s)) designed to enhance the building's services.

Art. 17. Revocability of the general managing partner. The General Managing Partner may not be removed except in circumstances where it has willfully and seriously breached the law and the Articles.

Art. 18. Conflicts of interest. A director of the General Managing Partner may not participate in the decision-making process concerning an asset in which he has a personal interest that in any manner or form whatsoever conflicts with that of the Fund.

Art. 19. Power of external representation. The Fund will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised director of the General Managing Partner. Moreover, the General Managing Partner may appoint a special authorised agent to represent the Fund.

Art. 20. Investment adviser. The investment adviser will advise the Fund on potential investments and make investment recommendations to the General Managing Partner. An investment advisory agreement will be entered into between the investment adviser and the Fund which shall entitle the investment adviser to an annual fee determined by the General Managing Partner.

Art. 21. Auditing. The general Shareholders' meeting shall appoint a statutory auditor, approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, that will be responsible for auditing the Fund's accounts.

In its annual report, the Fund will clearly define the principles applied in making its accounts with those of the real estate companies associated with it.

Art. 22. Indemnification. The Fund may indemnify any manager, officer, executive or authorised representative of the General Managing Partner, together with his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his activities on behalf of the Fund, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 23. General meetings. The properly constituted general Shareholders' meeting of the Fund (the "General Meeting") represents all Shareholders of the Fund. It has the broadest powers to order, make or ratify all actions related to the Fund, subject to the explicit agreement of the General Managing Partner. The decisions of the Fund's General Meetings amending the Articles or involving the Fund with third parties must be approved by the General Managing Partner.

The following resolutions shall, among others, be reserved for the General Meeting, subject to the explicit approval of the General Managing Partner:

- * amendment of the Articles of the Fund;
- * liquidation of the Fund or Sub-Fund(s) and appointment of liquidators;
- * Fund or Sub-Fund(s) merger, split, sale or consolidation involving all or a substantial part of the Fund's assets;
- * transformation of the Fund into a different corporate form;
- * issuance of new Shares; and
- * revocation of manager status from the General Managing Partner within the rules set out in article 18 of these Articles.

Art. 24. Statutory general meetings. The annual General Meeting will be held in accordance with Luxembourg law at the Fund registered office or at any location established in the meeting notice on every second Thursday in November at 03.00 pm. If this day is a public holiday, the annual General Meeting will be held on the nearest following work day.

The annual General Meeting may be held outside Luxembourg if the General Managing Partner determines that exceptional circumstances so require.

All other General Meetings shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 25. General meetings, quorum, notice period, attendance. All General Meetings shall be chaired by the General Managing Partner. Quorums and notice periods required by law shall apply to General Meetings if not otherwise specified in these Articles. All Shareholders may participate in the General Meetings by designating either in writing, by cable, telegram, fax or telex, another person to serve as their proxy.

If not otherwise specified in the present Articles, the decisions of the duly convened General Meeting are made by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The General Managing Partner may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders to participate in the General Meetings.

Art. 26. General meeting: notice. Shareholders shall be called to meet by the General Managing Partner following notice of the meeting agenda sent by mail at least eight (8) days prior to the date of the meeting to all Shareholders at their address contained in the Register.

Art. 27. General meeting in a sub-fund or in a class of shares. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of any Class of Shares issued in respect of any Sub-Fund must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Fund and/or of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class(es) of Shares concerned.

The provisions of articles 26 and 27 shall apply, mutatis mutandis, to such General Meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the General Meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Class of Shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Chapter V. Financial year , annual accounts , dividends, net asset value

Art. 28. Financial year. The Fund's financial year shall start on July, 1st of each year and shall end on June, 30th of the following year.

Art. 29. Annual accounts. The Fund's annual accounts shall be maintained in Euros.

The corporate annual accounts shall be laid out in accordance with the "Lux GAAP" standards and the requirements of Luxembourg law.

Art. 30. Dividends. All income and capital proceeds (after allowing for payment of the expenses and liabilities of the Fund including the investment adviser's fee) shall be distributed by the relevant Sub-Fund(s) as further described in the issuing documents of the Fund and as determined by the General Managing Partner.

The General Managing Partner may decide on the distribution of interim dividends to the Classes of Shares at its own discretion. The modalities and terms and conditions of such distribution will be defined by the General Managing Partner in accordance with the Articles.

Dividend payments for registered Shares are made to the addresses recorded in the Register.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Fund. No interest will be paid on a dividend declared and made available by the Fund to its beneficiary.

The Shares are redeemable at the sole discretion of the General Managing Partner within the rules set out in the issuing documents of the Fund and provided always that the General Managing Partner may accept or reject each redemption request. The General Managing Partner may decide at its discretion the redemption price applicable to each Class, each category and series of Shares.

The Fund may redeem Shares whenever the General Managing Partner considers redemption to be in the best interests of the Fund or Sub-Fund(s).

The Fund shall not proceed to redemption of Shares in the event the net capital of the Fund or of the relevant Sub-Fund would fall below the minimum capital foreseen in the SIF Law as a result of such redemption.

Art. 31. Net asset value. The net asset value of the Shares in every Class, category or series of Shares of the Fund and for each Sub-Fund shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Managing Partner. For each Sub-Fund and for each Class, the net asset value per Share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each valuation day by dividing the net assets attributable to such Class or to such Sub-Fund (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class or to such Sub-Fund) by the number of Shares issued and in circulation in such Class or in such Sub-Fund expressed in the currency(ies) decided upon by the General Managing Partner. The Fund's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

The General Managing Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Fund or Sub-Funds shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the net asset value per Share, in accordance with the legislation in force.

The General Managing Partner, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Fund to be determined more accurately. Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Managing Partner, or by a committee appointed by the General Managing Partner, or by a designee of the General Managing Partner.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted "Lux GAAP" principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the General Managing Partner or by any bank, company or other organization which the General Managing Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

The allocation of the assets and liabilities between the Sub-Funds shall be determined by the General Managing Partner who shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund.

Art. 32. Suspension of calculation of the net asset value. The General Managing Partner may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of Share, for the Fund or for one or more Sub-Funds.

In addition, in order to prevent market timing opportunities arising when a net asset value is calculated on the basis of market prices which are no longer up to date, the General Managing Partner is authorised to suspend temporarily issues, redemptions and conversions of Shares of the Fund or of one or several Sub-Fund(s) when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of the Fund or of one or several Sub-Fund(s) are closed.

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the Shareholders or insufficient market liquidity, the General Managing Partner reserves its right to determine the net asset value of the Shares of the Fund or of the Sub-Fund(s) only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Fund's or the Sub-Fund's behalf.

Such a suspension decision shall be notified to any Shareholders requesting redemption or conversion of their Shares.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Sub-Fund(s).

Chapter VI. - Liquidation and amalgamation

Art. 33. Liquidation and amalgamation of the fund and/or sub-fund(s). The Fund may be liquidated at any time by a decision of the General Meeting voting in the same way as to amend the Articles or in circumstances as provided in the SIF Law as it may be amended and supplemented from time to time.

At the time of dissolution, the liquidation will be executed by one or more liquidators, either individuals or corporations authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, appointed by the General Meeting, which will establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation will be distributed by the liquidators to the holders of the corresponding Class of Shares, in proportion to the portion of the Fund's total net assets to which they are entitled.

In the event of dissolution and liquidation of the Fund, the purchase, sale and conversion of Share (s) will be suspended.

In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any Class of Ordinary Shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Managing Partner to be the minimum level for such Sub-Fund, or such Class of ordinary Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Managing Partner may decide to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at the net asset value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective.

The Fund shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of ordinary Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Where applicable and unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund or of the Class of ordinary Shares concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Managing Partner by the preceding paragraph, the General Meeting of Shareholders of any one or all Classes of ordinary Shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, with the consent of the General Partner, to decide the redemption of all the Ordinary Shares of the relevant Class or Classes and refund to the Shareholders the net asset value of their ordinary Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, and the consent of the General Managing Partner.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian of the Fund for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Managing Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Fund, or to another Luxembourg undertaking for collective investment organized under the provisions of the SIF Law or the law dated 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended or supplemented from time to time, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of the New Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred as of right to the New Sub-Fund.

Notwithstanding the powers conferred to the General Managing Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Fund may be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the Class or Classes of Shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, with the consent of the General Managing Partner.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fourth paragraph of this section or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes of Shares issued in the Sub-Fund concerned. There shall be no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, with the consent of the General Managing Partner, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Chapter VII. General provisions

Art. 34. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Managing Partner, by a General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required under Luxembourg law.

Any amendment to these Articles, including dissolution and liquidation of the Fund or Sub-Fund(s), shall be sent to the registered Shareholders at the address contained in the Register and published, when necessary, in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), and in a nationally-distributed Luxembourg daily newspaper.

Art. 35. Applicable law. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Luxembourg Law.

Art. 36. Auditor. The Fund shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Shareholders' General Meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfill all duties prescribed by law.

Art. 37. Custodian. The Fund will appoint a custodian which meets the requirements of the SIF Law. The custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value	Amount Paid-in
TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A.	1 Management Share	EUR 100.-	EUR 5.-
DANAKIL COMPANY S.A.	309 Ordinary Shares	EUR 30,900.-	EUR 1,545.-

Upon incorporation, the subscription amount is paid up to 5% (Five percent) per share by a cash payment, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Fund and shall end on June, 30th 2009.

The first annual General Meeting of Shareholders shall be held on 12 November 2009. The first annual report of the Fund will be dated June, 30th 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Statement

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August, 10th, 1915 on commercial companies as amended and supplemented from time to time have been observed.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary General Meeting. Having first checked that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Fund shall be at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Fund shall be KPMG, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual General Meeting approving the accounts of the Fund as of June, 30th 2009.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the party appearing, who signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

* TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme dûment constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg agissant en sa capacité d'actionnaire illimité du Fonds ("Associé-Gérant Commandité"),

* DANAKIL COMPANY S.A., une société anonyme ayant son siège social situé à Calle Aquilino de la Guardia 8, Ville de Panama, République de Panama, et organisée selon les lois de la République de Panama par acte notarié n°3,555, exécuté le 22 mars 2006, 10ème Circuit Notarié de Panama enregistré dans le registre public, section Microfilm (Mercantile), à Microjacket 520838, Document 927584, le 27 mars 2006, agissant en sa capacité d'actionnaire commanditaire du Fonds ("Associé Commanditaire"),

Ici représentées par Madame Ulrike Jacquin-Becker, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations établies le 2 octobre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement au même moment.

Lesquels comparants, agissant dans leur capacité ici déclarée, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'acte de constitution d'une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), qu'ils ont déclaré constituer entre eux et dont les statuts (les "Statuts") sont les suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, durée, objet, siège social

Art. 1^{er} . Nom et forme. Il existe parmi les actionnaires existant et ceux qui peuvent devenir propriétaires d'actions dans le futur, une société constituée en une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous le nom de TRIKAYA FUND, S.C.A., SICAV-FIS (ci-après le "Fonds").

Art. 2. Durée. Le Fonds est établi pour une période de 5 ans à partir de la date de la première souscription sous réserve que l'Associé-Gérant Commandité est ici autorisé, jusqu'à deux fois et à sa discrétion, à étendre la durée du Fonds d'un an.

Art. 3. Objet. Le Fonds a pour principal objet l'investissement direct ou indirect dans l'immobilier par le biais d'acquisitions, développement, financement, promotion, gestion et vente de tous types d'actifs immobiliers, au travers de filiales ou des sociétés de participation centrées sur les opportunités d'investissement en immobilier avec le but de répartir les risques d'investissement et de permettre à ses actionnaires de bénéficier des résultats de gestion, et en utilisant les moyens de financement disponibles y compris tous types de prêts syndiqués, obligations ou de toute sorte d'instruments de dettes. L'Associé-Gérant Commandité peut décider en temps et lieu qu'il appartiendra de définir plus de restrictions d'investissement ou de politiques restrictives, sous réserve que cela soit clairement indiqué dans les documents d'émission du Fonds.

Sans limitations, le Fonds peut aussi accorder des sûretés, acquérir des intérêts, détenir toutes valeurs mobilières ou autres valeurs, investir dans des actifs liquides, emprunter et faire toute transaction si cela est considéré comme utile dans la réalisation ou le développement de ses objectifs dans le sens le plus large de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS"), et en accord avec ces Statuts.

Le Fonds peut aussi prendre toutes mesures et conduire toutes opérations qu'il juge compatible avec le but de réaliser ou développer son objet social en accord avec la Loi FIS telle qu'elle peut être modifiée, complétée ou abrogée en temps et en lieu qu'il appartiendra.

Art. 4. Siège social. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Les agences, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une simple décision de l'Associé-Gérant Commandité du Fonds. Dans le Grand-Duché de Luxembourg, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'Associé-Gérant Commandité.

Si l'Associé-Gérant Commandité considère que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou social, susceptibles de compromettre l'activité normale du siège social ou des communications faciles de ce siège avec l'étranger, se sont passés ou sont imminents, il peut temporairement transférer son siège social à l'étranger jusqu'à ce que de telles circonstances anormales aient cessé complètement; cette mesure temporaire ne doit, cependant pas, avoir d'effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant un transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Chapter II. - Capital, actions, classes d'actions, actionnaires et sous-fonds

Art. 5. Capital social. Le capital social du Fonds est représenté par des actions (les "Actions") sans valeur nominale et doit être à tout moment égal à la valeur totale des actifs du Fonds et de ses sous-fonds (tels que définis plus bas). Le capital minimum du Fonds ne peut être inférieur au seuil prévu par la Loi FIS. Ce capital minimum doit être atteint dans une période de 12 mois après la date à laquelle le Fonds a été approuvé par la Commission de surveillance du secteur financier. Au moment de la constitution, le capital social initial du Fonds était de Trente et Un mille Euros (EUR 31,000.-) entièrement souscrit, représenté par Une (1) Action de Commandité sans désignation de valeur nominale et trois cent neuf (309) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale. Le capital sera représenté par les classes suivantes d'Actions (la/les "Classe(s) d'Actions"):

i. "Action de Commandité": Une (1) action sans valeur nominale souscrite au moment de la constitution du Fonds par l'Associé-Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire illimité du Fonds; et

ii. "Actions Ordinaires", comme suit:

* Actions Ordinaires "A": une Classe d'Actions du sous-fonds Trikaya Real Estate Development Fund du Fonds, sans valeur nominale devant être souscrites par les associés commanditaires selon les dispositions de ces Statuts;

* Actions Ordinaires "B": une Classe d'Actions du sous-fonds Trikaya Real Estate Fund du Fonds, sans valeur nominale devant être souscrites par les associés commanditaires selon les dispositions de ces Statuts;

L'Associé-Gérant Commandité peut créer des Classes d'Actions supplémentaires. La Classe "A" et la Classe "B" peuvent être émises dans différentes séries telles que déterminées de temps à autre par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 6. Variation du capital. Le capital social du Fonds variera ipso jure, sans aucune modification des statuts et sans aucune exigence en matière de publication ou d'entrée dans le registre du Fonds, comme conséquence de l'émission de nouvelles Actions ou de rachat de ses Actions.

Art. 7. L'associé-gérant commandité. L'Associé-Gérant Commandité du Fonds sera TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg. L'Associé-Gérant Commandité sera responsable de tous les engagements ne pouvant être remplis par les actifs du Fonds, selon les termes de la loi applicable. L'Associé-Gérant Commandité est de plus responsable en tant que fondateur du Fonds.

Art. 8. Associés commanditaires. Les associés s'abstiendront d'agir au nom du Fonds de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales d'actionnaires et ne seront tenus des dettes et pertes du Fonds qu'à concurrence de leurs apports, sous réserve qu'ils ne soient pas impliqués dans une capacité de gestion.

Les associés commanditaires et l'Associé-Gérant Commandité sont les actionnaires du Fonds (les "Actionnaires").

Art. 9. Sous-fonds. L'Associé-Gérant Commandité peut, à tout moment, créer différentes Classes d'Actions, chacune correspondant à une partie distincte ou "sous-fonds" des actifs nets du Fonds (ci-après définie comme un "Sous-Fonds"). Dans un tel cas, il doit leur donner un nom particulier qu'il peut modifier, et peut limiter ou étendre leur durée s'il le juge opportun. Chaque Sous-Fonds peut proposer plusieurs Classes, catégories et séries d'Actions telles que déterminées par l'Associé-Gérant Commandité en temps et en lieu qu'il appartiendra.

Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du/des Sous-Fonds considéré(s). Le Fonds sera considéré comme une seule entité juridique. Cependant, s'agissant des tiers, en particulier vis-à-vis des créanciers du Fonds, chaque Sous-Fonds sera exclusivement responsable de toutes les créances lui étant attribuables.

L'Associé-Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt du Fonds, peut décider que tout ou partie des actifs de deux ou plus Sous-Fonds soient cogérés avec ségrégation ou ensemble.

Dans le but de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro (EUR), convertis en Euro (EUR) et le capital social sera le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds et Classes d'Actions.

Art. 10. Classes d'actions. L'Associé-Gérant Commandité peut, dans les limites autorisées par ces Statuts, créer autant de Classes, catégories ou séries d'Actions qu'il l'estime nécessaires selon les critères et procédures qu'il définira. Cette décision n'exigera pas l'accord préalable des Actionnaires.

Les Classes d'Actions peuvent varier dans les conditions de leurs politiques de distribution, leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leurs politiques de commercialisation et /ou tout autre critère devant être déterminé par l'Associé-Gérant Commandité. Dans chaque Classe, il peut y avoir des actions de type capitalisation ou des actions de type distribution.

Les Actions du Fonds sont réservées aux investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de l'article 2 de la Loi FIS et le Fonds refusera d'émettre des Actions dans la mesure où la propriété réelle ou légale de ces Actions appartiendrait à des personnes ou des sociétés qui ne sont pas qualifiées comme investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis dans le sens de ladite loi.

L'Associé-Gérant Commandité peut décider de ne pas émettre ou de cesser d'émettre des Classes, catégories d'Actions dans un ou plusieurs Sous-Fonds.

Art. 11. Forme des actions. Les Actions du Fonds peuvent être émises sous la forme nominative.

L'Associé-Gérant Commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions devront porter la signature manuscrite ou apposée au moyen d'un tampon de l'Associé-Gérant Commandité. Si les certificats d'Actions sont émis et que l'Actionnaire souhaite que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses Actions, le coût de ces certificats additionnels sera imputé à l'Actionnaire.

Toutes les actions du Fonds émises devront être enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par l'Associé-Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds. Le Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre, Classe et/ou catégorie d'Actions qu'il détient, l'indication des versements effectués et ses informations bancaires. A moins qu'il en soit autrement notifié, le Fonds peut considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour, et peut, en particulier, utiliser les adresses contenues dedans pour envoyer des avis et des annonces et utiliser les informations bancaires pour effectuer des paiements.

Les Actions nominatives seront transférées en entrant le transfert dans le Registre après avoir remis au Fonds un formulaire de transfert et toute la documentation créée à cet effet par l'Associé-Gérant Commandité. Dans l'hypothèse d'un transfert d'Actions gagées, l'accord par écrit de l'acheteur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire sera requis par le Fonds et l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 12. Perte du certificat. Quand un Actionnaire peut démontrer au Fonds que son certificat d'Actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, a duplicata peut être émis sur demande, à des conditions que le Fonds déterminera en accord

avec les lois applicables. A l'émission d'un nouveau certificat d'Actions, qui sera marqué comme étant un duplicata, le certificat d'Actions original remplacé le nouveau sera annulé.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés par des nouveaux certificats sur ordre du Fonds. Ces certificats endommagés devront être retournés au Fonds et annulés immédiatement.

Le Fonds peut décider de débiter le compte de l'Actionnaire pour le coût du duplicata ou du nouveau certificat et pour toute dépense raisonnable encourues par le Fonds pour l'émission et l'enregistrement dans le Registre ou la destruction de l'ancien certificat.

Art. 13. Limitation a la propriété d'actions. Le Fonds peut, à son entière discrétion, restreindre ou s'opposer à la propriété des Actions du Fonds par toute personne physique ou morale. En particulier, le Fonds retiendra la propriété des Actions du Fond par tout Actionnaire qui n'est pas qualifié d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de l'article 2 de la Loi FIS (un "Investisseur Non Averti"). A cet effet, le Fonds peut:

- * Refuser l'émission d'Actions et l'enregistrement d'Actions transférées quand il apparaît que l'émission ou le transfert pourra ou peut avoir comme conséquence la cession de la propriété économique d'une Action à un Investisseur Non Averti;

- * Requérir, à tout moment, à toute personne dont le nom apparaît dans le Registre ou à toute autre personne qui demande le transfert d'Actions, de lui fournir tous les engagements, garanties ou informations confirmés par des attestations qui peuvent être nécessaires, dans le but de déterminer si, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces Actions sont ou seront la propriété économique d'un Investisseur Non Averti;

- * Procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'un Investisseur Non Averti, ou seul ou avec d'autres individus, est le propriétaire des Actions du Fonds; et

- * Refuser, à toute assemblée générale des Actionnaires le droit de vote à tout Investisseur Non Averti .

Art. 14. Droits de vote. Chaque Action donne droit au détenteur à un vote aux assemblées générales des Actionnaires. Toutes les Actions dans le même Sous-Fonds votent en tant qu'une seule Classe, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement par les lois applicables au Luxembourg.

Chapitre III. - Administration, représentation, contrôle

Art. 15. Gestion. Le Fonds sera géré par l'Associé-Gérant Commandité. Trikaya Asset Management S.A. est l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 16. Pouvoirs de l'associé-gérant commandité. L'Associé-Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour conduire tout acte d'administration, d'investissement et de désinvestissement et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément délégués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'Associé-Gérant Commandité établit la politique d'investissement générale du Fonds et des sous-fonds et en accord avec ces Statuts. L'Associé-Gérant Commandité applique le principe de la distribution du risque.

Les tâches de l'Associé-Gérant Commandité incluent, sans limitation, les suivantes:

- * Identifier, évaluer et négocier les opportunités d'investissement en accord avec les politiques d'investissement du Fonds et acquérir des investissements au nom du Fonds;

- * Surveiller les investissements et prendre les actions de gestion appropriées le cas échéant;

- * Surveiller et minimiser les frais de construction en collaboration étroite avec chaque gérant de propriété;

- * Prendre les décisions relatives aux ventes, échanges et transactions d'investissement et, en relation aux ventes, échanges et autres transactions, quand cela est nécessaire représenter, fournir des garanties et indemnités;

- * Décider de l'affectation des fruits des ventes des investissements immobiliers entre le réinvestissement et distribution selon la Classe d'Actions;

- * Nommer un ou plusieurs experts immobiliers indépendants pour évaluer, au moins une fois par an à la fin de chaque année sociale ainsi que lors de l'émission ou le rachat d'Actions, la valeur des bâtiments enregistrés au nom du Fonds ou une de ses filiales immobilières.

La gestion des propriétés immobilières du Fonds sera confiée par l'Associé-Gérant Commandité à des gérants de propriété tiers (les "Gérants de Propriété"). La gérance d'investissements immobiliers peut inclure de façon non exhaustive:

- * Collecte de loyers, charges, taxes, indexations si applicable, provisions et dépôts divers;

- * Gestion de baux (contrôle du respect de toutes les obligations et en particulier celles incombant aux propriétaires et aux locataires);

- * Gestion des polices d'assurance de l'immeuble;

- * Gestion quotidienne des dépenses de l'immeuble (mise au point et signature des contrats de service et paiement des factures) et établissement d'un budget annuel des dépenses;

- * Surveillance des immeubles (comportement des locataires, maintenance technique, nettoyage, petits travaux nécessaires pour l'entretien de l'immeuble);

- * Maintenance de routine de l'immeuble, principalement des parties communes;

* Préparation des estimations concernant la possibilité de travaux importants (devant être payés par le Fonds ou le(s) Sous-Fonds concerné(s)) destinés à améliorer les services de l'immeuble.

Art. 17. Révocabilité de l'associé-gérant commandité. L'Associé-Gérant Commandité ne peut être révoqué sauf dans des circonstances où il a sérieusement contrevenu à la loi et aux Statuts.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Un administrateur de l'Associé-Gérant Commandité peut ne pas participer dans la prise de décision concernant un actif dans lequel il a un intérêt personnel de quelque manière ou forme que ce soit qui serait en conflit avec celui du Fonds.

Art. 19. Pouvoir de représentation extérieure. Le Fonds sera valablement représenté par rapport aux tiers, en justice et dans tous actes officiels par un administrateur dûment autorisé de l'Associé-Gérant Commandité. De plus, l'Associé-Gérant Commandité peut nommer un mandataire autorisé pour représenter le Fonds.

Art. 20. Conseiller en investissement. Le conseiller en investissement conseillera le Fonds sur des investissements potentiels et fera des recommandations d'investissement à l'Associé-Gérant Commandité. Un contrat de conseil en investissement sera conclu entre le conseiller en investissement et le Fonds qui donnera droit au conseiller en investissement à une commission annuelle déterminée par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 21. Contrôle. L'assemblée générale des Actionnaires devra désigner un réviseur d'entreprises, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui sera responsable du contrôle des comptes du Fonds.

Dans son rapport annuel, le Fonds définira clairement les principes appliqués dans la réalisation de ses comptes avec ceux des sociétés immobilières lui étant associées.

Art. 22. Indemnisation. Le Fonds peut indemniser tout gérant, responsable, cadre ou représentant autorisé de l'Associé-Gérant Commandité, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par lui relativement à toute action, procès ou procédure auxquels il peut être partie en raison de ses activités au nom du Fonds, sauf pour les affaires dans lesquelles il sera finalement déclaré lors d'une telle action, procès ou procédure responsable de faute lourde ou faute délibérée ; dans l'hypothèse d'un accord amiable, l'indemnisation sera seulement donnée sur les points de l'accord pour lesquels un conseil avisera le Fonds que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à une obligation légale. Le renoncement au droit à indemnisation ne doit pas exclure d'autres droits auxquels une personne pourrait avoir droit.

Chapter IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 23. Assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires du Fonds régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représente tous les Actionnaires du Fonds. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs au Fonds, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé-Gérant Commandité. Les décisions des Assemblées Générales du Fonds amendant les Statuts ou impliquant le Fonds avec des tiers doivent être approuvées par l'Associé-Gérant Commandité.

Les résolutions suivantes sont, entre autres, réservées à l'Assemblée Générale, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé-Gérant Commandité:

- * Amendement des Statuts du Fonds;
- * Liquidation du Fonds ou Sous-Fonds et nomination des liquidateurs;
- * Fusion, scission, vente ou consolidation du Fonds ou Sous-Fonds impliquant tout ou une part substantielle des actifs du Fonds;
- * Transformation du Fonds en une différente forme sociale;
- * Emission de nouvelles actions; et
- * Révocation du statut de gérant de l'Associé-Gérant Commandité selon les règles posées par l'article 18 de ces Statuts.

Art. 24. Assemblées générales statutaires. L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue en accord avec la loi luxembourgeoise au siège social du Fonds ou à tout lieu désigné dans la convocation chaque deuxième jeudi du mois de novembre à 15h00. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir en dehors de Luxembourg si l'Associé-Gérant Commandité estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Toutes les autres Assemblées Générales seront tenues aux heures et lieux spécifiés dans la convocation.

Art. 25. Assemblées générales, quorum, délai de convocation, présence. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé-Gérant Commandité. Les quorums et les délais de convocation requis par la loi s'appliqueront aux Assemblées Générales s'il n'en est pas stipulé autrement dans ces Statuts. Tous les Actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales par la désignation ou par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou télex, une autre personne munie d'une procuration.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants. L'Associé-Gérant

Commandité peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre aux Assemblées Générales.

Art. 26. Assemblée générale: convocation. Les Actionnaires seront convoqués par l'Associé-Gérant Commandité à la suite d'une information sur l'ordre du jour de l'assemblée envoyée par courrier au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée des Actionnaires à leur adresse indiquée dans le Registre.

Art. 27. Assemblées générales dans un sous-fonds ou dans une classe d'actions. Chaque amendement de ces Statuts de constitution impliquant une modification des droits d'une Classe d'Actions relatives à un Sous-Fonds doit être approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale du Fonds et/ou d'une ou de plusieurs assemblées séparées des détenteurs d'Actions du Sous-Fonds considéré ou de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Les dispositions des articles 26 et 27 doivent s'appliquer, mutatis mutandis, à de telles Assemblées Générales.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou ci-après, les résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'Actions sont entérinées par une simple majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Chapter V. - Exercice social, comptes annuels, dividendes, valeur nette d'inventaire

Art. 28. Exercice social. L'exercice social du Fonds débutera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 29. Comptes annuels. Les comptes annuels du Fonds seront tenus en Euros. Les comptes sociaux seront tenus selon les normes "Lux GAAP" et les exigences de la loi luxembourgeoise.

Art. 30. Dividendes. Tous les revenus et les fruits du capital (après autorisation du paiement des dépenses et dettes du Fonds incluant la commission du conseiller en investissement) seront distribués par le Sous-Fonds concerné, tel que décrit dans les documents d'émission du Fonds et tel que déterminé par l'Associé-Gérant Commandité.

L'Associé-Gérant Commandité peut décider de la distribution de dividendes intérimaires aux Classes d'Actions à sa seule discrétion. Les modalités et conditions d'une telle distribution seront définies par l'Associé-Gérant Commandité en conformité avec les Statuts.

Les paiements de dividendes pour les Actions nominatives sont faits aux adresses enregistrées dans le Registre.

Tout dividende déclaré qui n'est pas réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans de sa mise à disposition ne pourra plus être réclamé et reviendra au Fonds. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et mis à disposition par le Fonds à son bénéficiaire.

Les Actions sont remboursables à la seule discrétion de l'Associé-Gérant Commandité mais selon les règles mises en place par les documents d'émission du Fonds et sous réserve que l'Associé-Gérant Commandité puisse toujours accepter ou rejeter chaque demande de rachat. L'Associé-Gérant Commandité peut décider à sa discrétion du prix de rachat applicable à chaque Classe, chaque catégorie et séries d'Actions.

Le Fonds peut racheter des Actions quand l'Associé-Gérant Commandité considère le rachat comme étant dans les meilleurs intérêts du Fonds ou du/des Sous-Fonds.

Le fonds ne procédera pas au rachat des Actions dans le cas où le capital net du Fonds ou du Sous-Fonds concerné tomberait en dessous du capital minimum prévu par la Loi FIS en résultat d'un tel rachat.

Art. 31. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des Actions dans toutes les Classes, catégories ou séries d'Actions du Fonds et pour chaque Sous-Fonds sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la/les devise(s) décidée(s) par l'Associé-Gérant Commandité. Pour chacun des Sous-Fonds et chacune des Classes, la valeur nette d'inventaire par Action sera calculée dans la devise de référence concernée par rapport à chacune des dates de valeur en divisant les actifs nets attribuables à une telle Classe ou un tel Sous-Fonds (devant être égal aux actifs moins les dettes attribuables à une telle Classe ou un tel Sous-Fonds) par le nombre d'Actions émises et en circulation dans une telle Classe ou un tel Sous-Fonds exprimée dans la/les devise(s) décidée(s) par l'Associé-Gérant Commandité. Les actifs nets du Fonds doivent être égaux à la somme des actifs nets de tous ses Sous-Fonds.

L'Associé-Gérant Commandité décidera des jours de référence auxquels les actifs du Fonds ou Sous-Fonds seront évalués (chacun étant une "Date de Valeur") et la façon appropriée de communiquer la valeur nette d'inventaire par Action en accord avec la législation en vigueur.

L'Associé-Gérant Commandité, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes de valorisation s'il considère que de telles méthodes permettraient à la juste valeur de n'importe quel actif du Fonds d'être déterminée plus précisément. Quand cela est nécessaire, la juste valeur d'un actif est déterminée par l'Associé-Gérant Commandité, ou par un comité désigné par l'Associé-Gérant Commandité, ou par une personne désignée par l'Associé-Gérant Commandité.

Toutes les règles et déterminations concernant la valorisation doivent être interprétées et faites en accord avec les normes "Lux GAAP", généralement acceptées..

En l'absence de mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision pour déterminer la valeur nette d'inventaire prise par l'Associé-Gérant Commandité ou par toute banque, entreprise ou autre organisation que l'Associé-Gérant Commandité aura désignée à cet effet, doit être finale et lie le Fonds et les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 32. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé Gérant-Commandité peut suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire et/ou, quand cela est applicable, la souscription, rachat et /ou conversion d'Actions du Fonds et/ou d'un ou plusieurs Sous-Fonds.

De plus, dans le but de prévenir les possibilités de "market timing" apparaissant quand une valeur nette d'inventaire est calculée sur la base des prix du marché qui ne sont plus à jour, l'Associé-Gérant Commandité est autorisé à suspendre temporairement les émissions, rachats et conversions d'Actions du Fonds et/ou d'un ou plusieurs Sous-Fonds quand la/les bourse(s) de valeurs ou le/les marché(s) qui fournit (fournissent) les prix pour une part significative des actifs du Fonds et/ou d'un ou plusieurs Sous-Fonds sont fermés.

Dans l'hypothèse de circonstances exceptionnelles qui pourraient défavorablement affecter l'intérêt des Actionnaires ou d'une liquidité insuffisante du marché, l'Associé-Gérant Commandité réserve ses droits de déterminer la valeur nette d'inventaire des Actions du Fonds et/ou d'un ou plusieurs Sous-Fonds seulement après qu'il ait effectué tous les achats et ventes de valeurs mobilières nécessaires, instruments financiers et autres actifs pour le compte du Fonds et/ou d'un ou plusieurs Sous-Fonds.

Une telle décision de suspension doit être notifiée à tous Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de ses Actions.

Les mesures de suspension mises en place par cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Sous-Fonds.

Chapter VI. - Liquidation et fusion

Art. 33. Liquidation et fusion du fonds et/ou de sous-fonds. Le Fonds peut être liquidé à tout moment par une décision d'une Assemblée Générale votant de la même façon que pour l'amendement des Statuts ou dans des circonstances prévues par la Loi FIS telle qu'elle peut être amendée et complétée en temps et en lieu qu'il appartiendra.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, ou personnes physiques ou personnes morales autorisées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de supervision luxembourgeoise, désignées par l'Assemblée Générale, qui établira ses pouvoirs et ses commissions. Les fruits nets de la liquidation seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs de la Classe d'Actions correspondante en proportion de la portion des actifs nets totaux auxquels ils ont droit.

Dans l'hypothèse d'une dissolution et liquidation du Fonds, l'achat, vente et conversion d'Action(s) seront suspendus.

Dans l'hypothèse de, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs totaux nets dans n'importe quel Sous-Fonds ou la valeur des actifs nets de n'importe quelle Classe d'Actions Ordinaires à l'intérieur d'un Sous-Fonds a baissé, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par l'Associé-Gérant Commandité comme étant le niveau minimum pour ce Sous-Fonds, ou pour cette Classe d'Actions ordinaires, de façon à être viable économiquement ou en cas d'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire ou pour des motifs de rationalisation économique, l'Associé-Gérant Commandité peut décider de racheter toutes les Actions de la Classe ou des Classes concernée(s) à la valeur nette d'inventaire (prenant en compte les prix des investissements à leur valeur actuelle de liquidation et les frais de liquidation) calculée par référence à la Date de Valeur par rapport à laquelle une telle décision sera effective.

Le Fonds devra mettre à disposition une notice aux détenteurs de la Classe ou des Classes d'Actions Ordinaires avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons et la procédure pour les opérations de rachat: les détenteurs nominatifs seront notifiés par écrit. Lorsque cela est applicable et à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt de, ou pour préserver un traitement égal entre les Actionnaires, les Actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'Actions ordinaires concernée peut continuer à requérir le rachat de leurs Actions sans frais (mais prenant en compte les prix des investissements à leur valeur de liquidation actuelle et les frais de liquidation) avant la date effective du rachat obligatoire.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé-Gérant Commandité par le paragraphe précédent, l'Assemblée Générale des Actionnaires de n'importe laquelle ou toutes les Classes d'Actions Ordinaires émises dans n'importe quel Sous-Fonds aura, dans toutes circonstances, le pouvoir, avec le consentement de l'Associé-Gérant Commanditaire, de décider du rachat de toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes et de rétrocéder aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions ordinaires (en prenant en considération les prix des investissements à leur valeur actuelle de liquidation et les frais de liquidation) calculée par référence à la Date de Valeur par rapport à laquelle une telle décision devra prendre effet: Il n'y aura pas de quorum requis pour de telles Assemblées Générales d'Actionnaires qui décideront par une résolution prise à la simple majorité des présents ou représentés et votant à une telle assemblée, et le consentement de l'Associé-Gérant Commandité.

Les actifs qui peuvent ne pas être distribués à leurs bénéficiaires pendant la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire du Fonds pendant une période de 6 mois; après une telle période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes circonstances telles que prévues dans le premier paragraphe de cet article, l'Associé-Gérant Commandité peut décider d'allouer les actifs de n'importe quel Sous-Fonds à ceux d'un autre Sous-Fonds existant à l'intérieur du Fonds, ou à un autre organisme de placement collectif régi par la loi du 20 décembre 2002, telle qu'amendée ou complétée en temps et en lieu qu'il appartiendra, ou à un autre Sous-Fonds d'un tel organisme de placement collectif (le

"Nouveau Sous-Fonds") et de reclasser les Actions de la Classe ou des Classes concernée(s) comme des Actions du Nouveau Sous-Fonds (suivant une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement de la somme correspondant à tout droit fractionnel aux Actionnaires). Une telle décision sera publiée de la même façon que décrite dans le premier paragraphe de cette section un mois avant son effectivité (et, en plus, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Sous-Fonds), de façon à permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période. Les Actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat seront transférés de droit vers le Nouveau Sous-Fonds.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé-Gérant Commandité par le paragraphe précédent, une contribution des actifs et dettes de n'importe quel Sous-Fonds à n'importe quel autre Sous-Fonds à l'intérieur du Fonds peut être décidée par une Assemblée Générale des Actionnaires de la Classe ou des Classes d'Actions émises dans le Sous-Fonds concerné pour laquelle il n'y aura pas de quorum requis et qui décidera d'une telle fusion par une résolution prise à la simple majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant à une telle assemblée, avec le consentement de l'Associé-Gérant Commandité.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe de cet article, une contribution aux actifs et aux dettes de n'importe quel Sous-Fonds à un autre organisme de placement collectif référencé dans le quatrième paragraphe de cette section ou à un autre Sous-Fonds d'un tel organisme de placement collectif exigera une résolution des Actionnaires de la Classe ou des Classes d'Actions émises dans le Sous-Fonds concerné. Il n'y aura aucun quorum requis pour une telle Assemblée Générale des Actionnaires, qui décidera par une résolution des Actionnaires prise à la simple majorité de ceux qui sont présents ou représentés et votant à une telle assemblée, avec le consentement de l'Associé-Gérant Commandité, sauf quand une telle fusion doit être mise en œuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, auxquels cas les résolutions lieront uniquement les Actionnaires qui ont voté en faveur d'une telle fusion.

Chapter VII. - Dispositions générales

Art. 34. Amendements. Ces Statuts peuvent être amendés en temps et en lieu qu'il appartiendra autant que nécessaire, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité, par une Assemblée Générale et en accord avec les conditions de quorum et de vote requises par la loi Luxembourgeoise.

Tout amendement à ces Statuts, incluant la dissolution et liquidation du Fonds ou de Sous-Fonds, doit être envoyé aux Actionnaires nominatifs à l'adresse indiquée dans le Registre et publié, lorsque nécessaire, dans le Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un journal quotidien luxembourgeois distribué nationalement.

Art. 35. Loi applicable. Pour tous les sujets non régis par ces Statuts, les parties devront se référer aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Art. 36. Réviseur d'entreprises. Le Fonds doit avoir les données comptables contenues dans un rapport annuel contrôlé par un réviseur d'entreprises ("réviseur d'entreprises agréé") désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixera sa rémunération. Le réviseur d'entreprises remplira toutes les obligations prescrites par la loi.

Art. 37. Banque dépositaire. Le Fonds désignera une banque dépositaire qui répond aux exigences de la Loi FIS. La banque dépositaire devra remplir les obligations et les responsabilités telles que prévues par la Loi FIS.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'Actions souscrites	Valeur	Montant Payé
TRIKAYA ASSET MANAGEMENT S.A.	1 Action de Commandité	EUR 100,-	EUR 5,-
DANAKIL COMPANY S.A.	309 Actions Ordinaires	EUR 30.900,-	EUR 1.545,-

Au moment de la constitution, le montant de la souscription est libéré à hauteur de 5% (Cinq pourcent) par action au moyen d'un paiement en cash, preuve duquel ayant été donnée au notaire instrumentant.

Dispositions transitionnelles

La première année sociale débutera à la date de la constitution du Fonds et se terminera le 30 juin 2009.

La première Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le 12 novembre 2009. Le premier rapport annuel du Fonds sera daté du 30 juin 2009.

Dépenses

Les dépenses, coûts, commissions ou frais de toute nature qui sont à la charge du Fonds comme conséquence de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 7.500,-.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 décembre 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ou complétée de temps à autre ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution du Fonds, les personnes ci-dessus mentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale extraordinaire. Ayant tout d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Le siège social du Fonds est fixé au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Seconde résolution

Le réviseur d'entreprises indépendant est KPMG, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le réviseur d'entreprises restera en fonction jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes du Fonds au 30 juin 2009.

Le présent acte notarié a été instrumenté au Luxembourg, au jour déclaré au début de cet acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare, qu'à la requête du comparant ci-dessous, le présent acte est formulé en anglais suivi par une traduction en français et aux cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

(Signé): U. JACQUIN BECKER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. LAC/2008/41502. - Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141350/242/838.

(080167299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Lousin Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 49.368.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008142051/8516/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00992. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

R.W.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Helena Tonini-Di Vito, en tant qu'administrateur de catégorie B, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre-Etienne Bindschedler Administrateur Délégué, Administrateur de catégorie A et président du conseil, avec adresse professionnelle au 14, rue de Saint-Nazaire au F-67100 Strasbourg et Monsieur Damien Glatfelder, Directeur Financier, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 14, rue de Saint-Nazaire au F-67100 Strasbourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée renouvelle les mandats du commissaire aux comptes la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1026 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008142902/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Driver Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.476.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour Driver Investment Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143105/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08167. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Blue Sky Transport Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.759.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour Blue Sky Transport Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143099/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06009. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Ticketac Intl, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008143097/272/12.

(080167730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

GB S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg E 1.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008143094/272/12.

(080168215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Duna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.767.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour DUNA INVESTMENTS S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143129/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02351. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Logica Holdings Luxfive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 135.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008143121/231/14.

(080168066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Dufinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Associé-gérant-commandité

Référence de publication: 2008143182/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00885. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Immobilière Lentz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 23.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143143/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00511. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Astana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour Astana Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008143082/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08199. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARKI INVEST S.A.

M. LIMPENS / Ch. FRANÇOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008143100/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03677. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Merlaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008143185/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00875. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Glacier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008143062/212/12.

(080168226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Jasmin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008143086/220/12.

(080168205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008143113/5770/13.

(080168152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 520.103.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

Veillez noter que le nom correct du gérant de la catégorie A est Peter Russell et non Russel.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signatures.

Numéro d'agrément : (A) 005564 Luxembourg, le 6 novembre 2008

Référence de publication: 2008143218/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Retsalf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 134.345.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour Retsalf S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143156/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02363. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

HBI Neukirchen-Vluyn S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.133.

Le bilan au 16 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008143037/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03398. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Born, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 114.096.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008143229/3655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03655. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Koenig Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.467.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143175/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02345. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 130.584.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour Bulgarian Acquisition Company IV Sàrl
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2008143173/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02355. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

R.B. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 58.306.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2008.

REVILUX S.A.
Réviseurs d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2008142516/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03430. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

HELLUX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.565.

Hiermit möchte ich, Koulouris Dimitrios, geb. am 05.11.1957 in Athen/Griechenland, mitteilen, dass ich seit dem 16.08.2008 als Mitglied des Verwaltungsrates der HELLUX International S.A. zurückgetreten bin.

Athen, 16/08/08.

Koulouris Dimitrios.

Référence de publication: 2008141562/800659/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2008, réf. DSO-CW00117. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080164715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.

HELLUX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.565.

Hiermit trete ich, Fotios Goftsios, geb. am 16.09.1963 in Thessaloniki/Griechenland, mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates der HELLUX International S.A. zurück.

Fotios Gioftsios.

Référence de publication: 2008141561/800659/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2008, réf. DSO-CW00116. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080164718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2008.